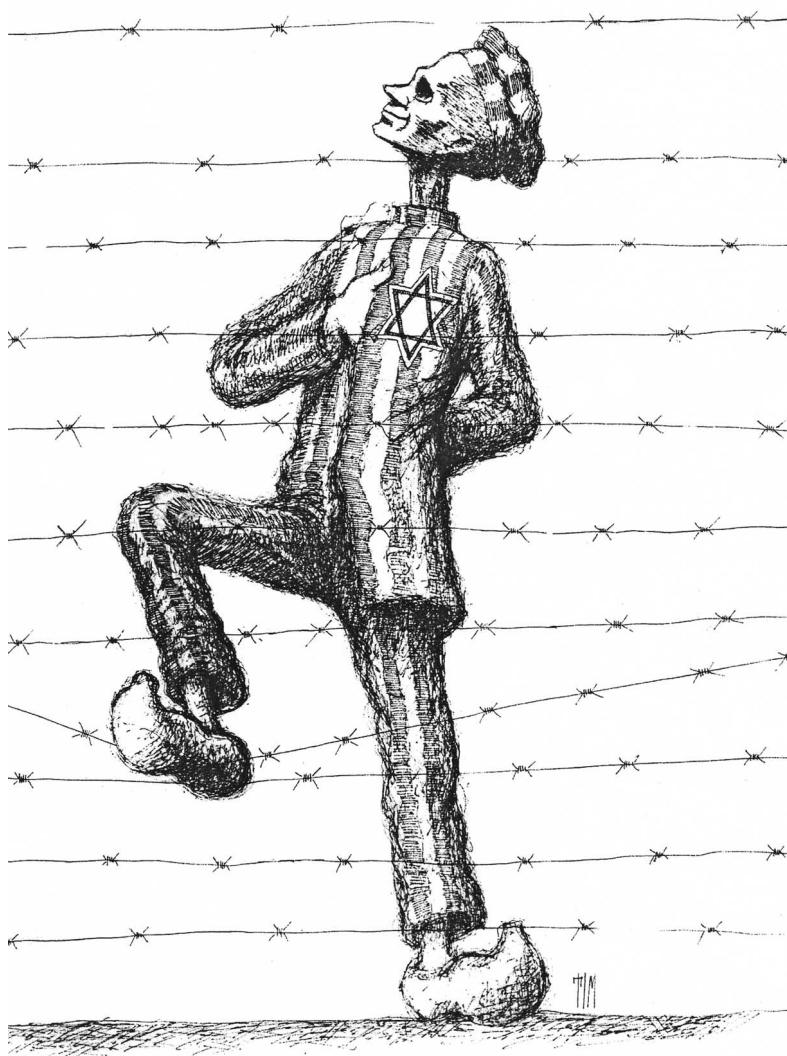


Avril 2015 - N° 84

# MEMOIRE 2000

## NOTRE CRI...



**"Fier de lui et dominateur"**

Dessin paru dans Le Monde du 3 décembre 1967

|| Notre cri" est un cri d'alarme car il semble que la violence ait substitué l'invective. On a dépassé le stade du verbe. La haine est entrée en action "l'exécution" a remplacé la condamnation et la discrimination. Le juif est pourchassé en pleine rue, au risque d'hésiter à sortir de chez lui, sauf à répondre à l'appel indécent d'un certain Netanyahou.

Ce cri est aussi une révolte, car enfin il n'y a aucune raison que selon son origine, on fasse l'objet de telles mesures, sans que les institutions et ceux qui nous représentent et nous gouvernent ne prennent les mesures qui s'imposent pour enrayer cette machine. Le plan Vigipirate n'y suffira pas, ni le durcissement, ni le "renforcement" annoncé du dispositif législatif qu'il faut complètement rénover.

Quand on réalise que l'avocat qui avait osé récuser un magistrat simplement parce qu'il était juif a été relaxé, il n'y a pas lieu de s'étonner.

Quand on dénombre 200 tombes juives profanées dans un cimetière juif à l'abandon par cinq jeunes gens désœuvrés ou imbéciles qui cherchent à se faire valoir en s'en prenant à des juifs morts et enterrés, on se demande comment c'est encore possible et ce que leurs parents et leurs professeurs leur ont mis dans la tête.

Quand on apprend, quatre jours après, que des tueurs s'en sont pris au gardien d'une synagogue à Copenhague après avoir descendu plusieurs défenseurs des droits de l'homme rassemblés pour débattre de la liberté d'expression, on se prend à crier. "Assez ! halte ! arrêtez !".

Quand on entend le lendemain, l'ancien président du conseil constitutionnel prêter publiquement "une influence juive" au premier ministre de la France, on n'en croit pas ses oreilles.

Quand on se souvient des cris entendus lors des manifestations du Jour de Colère de janvier dernier, et de nouveau au mois de juillet lors des manifestations pro-palestiniennes.

Quand on en vient à devoir protéger les synagogues pour les mettre à l'abri des saccages et des envahissements, on se prend à réagir d'une sainte colère en criant "au secours, ils sont devenus fous".

(Suite de l'éditorial page 3)

# NOS SEANCES DEBATS

## N'OUBLIEZ PAS QUE CELA FUT



A la suite des attentats des 7, 8 et 9 janvier à Paris, et le renforcement du plan vigipirate empêchant les sorties scolaires, Mémoire 2000 s'est rendue dans certains établissements scolaires, afin de poursuivre son action. C'est ainsi que le film "N'oubliez pas que cela fut" a été projeté à des élèves de 3<sup>e</sup> au collège Camille Sée le 20 janvier, et à des élèves au collège Georges Duhamel, le 29. Ces séances ont, comme d'habitude, été suivies d'un débat.

Séance du 20 janvier 2015  
Thème : la libération des camps  
Débatteur : Docteur Elie Buzyn

**V**ous serez mes témoins. C'est le message donné aux soixante élèves de troisième européenne du collège Camille Sée par le Docteur Elie Buzyn, rescapé d'Auschwitz.

"Aujourd'hui je témoigne devant vous, mais sans doute plus pour très longtemps. Depuis des années, comme aujourd'hui, je porte mon témoignage dans les collèges et les lycées et au cours de voyages réguliers à Auschwitz. Mais après moi? N'oubliez pas le travail de sape des négationnistes. Alors oui, ce sera vous mes témoins de témoin. Je compte sur vous".

Elie Buzyn peut, en effet, compter sur eux comme l'exprime à Mémoire 2000 Mme Muller, leur professeur de Français:

"Je ne trouve que ce soir le temps de vous remercier pour votre intervention mardi dernier au collège Camille Sée. Les élèves ont tous été profondément touchés, ils m'en ont reparlé toute la semaine et je crois qu'ils ont bien intégré le message de votre témoin. Ils sont également conscients que cette rencontre restera un moment marquant de leur vie. Cette séance a été pour moi une émotion extraordinaire". Effectivement, l'émotion nous étreignait tous.

Lors du film, tout d'abord, qui relate la visite à Auschwitz d'élèves d'une école juive avec leur guide. Avec eux, nous découvrons toute l'horreur de la Shoah.

Ensuite, par le récit de notre témoin qu'il commence quand il a 11 ans, en 1940, en Pologne. Transféré avec toute sa famille dans un camp de travail, il assiste, avec ses parents, à l'exécution de trois jeunes gens dont son grand frère de 20 ans. Pour l'exemple. Après ce drame, ses parents sont effondrés. C'est à lui, à 11 ans, de les prendre en charge. De camp en camp pendant 4 ans, il parvient à les garder avec lui jusqu'au trajet final, en 1944, vers Auschwitz. Là c'est la sélection. Ses parents vers la droite, lui, à gauche, parce qu'on lui a susurré d'affirmer qu'il avait 17 ans. Il réussira, au travers de nombreux drames, à survivre comme il l'avait juré à sa mère.

Au printemps 1945, refusant d'être renvoyé en Pologne où il n'avait plus aucune famille, il débarque à Paris. Après beaucoup de péripéties, il finit par devenir chirurgien. Se marie. 3 enfants. Pour lui, la seule façon de survivre était de ne parler de rien et, surtout, de ne jamais retourner à Auschwitz. Mais, un jour, son fils ainé lui annonce qu'il va faire le voyage à Auschwitz pour voir où sont morts ses grands-parents. Alors il décide, mais pour cette fois seulement, de l'accompagner. Finalement, l'âge venant, il n'arrêtera plus de témoigner dans les écoles et de retourner à Auschwitz 2 ou 3 fois par an, entre autres pour y accompagner ses petits-enfants, les uns après les autres, pour leurs 15 ans. Elie Buzyn peut être rassuré : tous ceux qui l'auront entendu seront, après lui, ses "témoins de témoin" comme il le leur a demandé.

Hélène Eisenmann

## PLUIES NOIRES



Ce film est terrible à voir... L'annonce même du titre et sachant qu'il s'agit de la bombe atomique sur Hiroshima, provoque déjà une certaine angoisse... Mais il faut croire que les jeunes sont habitués à voir des images très dures car sans attendre quelques secondes d'étonnement, ils nous ont littéralement bombardé de questions !

Séance du 12 février 2015  
Thème : Hiroshima (70 ans)  
Débatteur : Guy Zérhat

**L**es explosions, les incendies, les corps noircis que l'on enjambe n'avaient pas l'air de les avoir trop impressionnés, mais ils voulaient bien sûr en savoir plus...

Notre débatteur qui ce jour là était un membre de Mémoire 2000, le Dr. Guy Zérhat, ne peut s'empêcher de nous mettre dans l'ambiance. Il déclare en tout premier lieu "Hiroshima, c'est la honte de l'humanité"... Il est vrai qu'il est médecin et que c'est encore pire pour ceux qui ont pour mission de sauver des vies humaines et non pas d'en voir des milliers se désagréger dans la fumée de la bombe !

Afin de rappeler ce qui s'est passé avant cet acte monstrueux, il revient sur l'histoire de l'époque, Pearl Harbor, l'imperialisme japonais et surtout l'urgence de terminer une guerre qui continue de causer la mort de tant d'hommes, à cause du refus japonais de capituler. Hiroshima a été essentiel pour arrêter la guerre.

"Pourquoi pas Tokyo" demande un élève ? Tokyo était la capitale que les Américains n'ont pas voulu détruire, mais ils ont choisi une ville où les militaires étaient nombreux, où se trouvaient de nombreuses usines et où les maisons étaient pour la plupart en bois...

On voit dans le film des bébés carbonisés, le souffle brûlant tout sur son passage, et les suites comme le disent les rescapés "les femmes de l'éclair sont stériles".

Un jeune élève, qui semble encore sous le choc du film demande à Guy Zérhat s'il est vrai que l'eau était empoisonnée et qu'elle a entraîné de nombreux cancers de la peau. Un autre se préoccupe à juste titre des effets de la bombe dans le temps. Combien durera la radioactivité ? Il est bien difficile de le dire aujourd'hui.

Enfin, une question répond à l'angoisse que l'on sent monter dans les rangs de plus en plus attentifs : aurait-on pu arrêter l'usage de la bombe ? Pourquoi le peuple, l'armée, les "Présidents" n'ont-ils rien fait ? On comprend leur indignation, mais ce n'était pas dans l'ordre des choses de l'époque !...

Difficile de répondre quand une guerre aussi impitoyable semblait alors ne pouvoir jamais finir...

Claudine Hanau

## DISPARITION

C'est avec une immense tristesse que nous annonçons le décès le 2 mars dernier de notre amie, **Janine Buhler**.

Janine était membre de Mémoire 2000 depuis de longues années et y exerçait la fonction de responsable de la commission cinéma. Elle était assidue, efficace et rigoureuse.

Elle va beaucoup nous manquer et nous adressons nos plus affectueuses condoléances à sa sœur Françoise, également militante infatigable de l'association, ainsi qu'à ses enfants.

Nous ne l'oublierons pas.

# EDITORIAL

## ( Suite )

Ce cri c'est un appel au secours pendant qu'il en est encore temps. L'elan de solidarité nationale qui s'est exprimé le 11 janvier dernier doit avoir des effets.

Ce cri est enfin un appel lancé aux autres victimes de l'intolérance et de la discrimination telles que les Roms qui ont à subir des évacuations dans des conditions indignes qu'Amnesty vient dénoncer.

Il est surtout un appel à la solidarité et au respect mutuel de chaque être humain par l'autre, quelle que soit son origine. Il ne doit pas être seulement une réaction d'émotion, il passe par l'intelligence qui permet de distinguer les terroristes, les islamistes, les djihadistes, qui se réclament impudemment de l'Islam en le méprisant et en le trahissant.

Nous à Mémoire 2000 nous restons convaincus qu'il faut continuer comme avant, de poursuivre notre "lourde tâche". Nous l'avons fait au mois de janvier en accomplissant le devoir de mémoire que la commémoration du soixante dixième anniversaire de la libération des camps imposait (ce dont il est rendu compte ici), malgré les restrictions imposées

par le plan Vigipirate.

Alors que le général de Gaulle avait entretenu l'équivoque entre les Israéliens auxquels il reprochait leur guerre des six jours et les juifs qui se sont reconnus dans le dessin de TIM comme étant "un peuple sur de lui et dominateur", nous, nous faisons évidemment la différence.

Nous avons bien l'intention de la faire en nous emparant de l'appel du président de la République à prendre part à la Réserve Citoyenne, en lançant notre appel et nos questionnaires aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves et en entretenant cette "controverse" sur la situation faite aux Roms en France.

Aidez-nous ! Rejoignez-nous !

Bernard Jouanneau

**PS :** je ne peux m'empêcher de souligner que le CRI est le nom du "comité de coordination contre le racisme et l'islamophobie" qui lutte politiquement et juridiquement contre l'islamophobie et qui a appelé à une marche européenne contre l'islamophobie les 14 et 15 mars.

## LA MINUTE DE SILENCE

La minute de silence, est, avec "La Marseillaise", le mode de réaction favori des politiques et des associations. Mais elle ne leur appartient pas. Elle appartient aux morts auxquels, par ce geste symbolique, on entend témoigner de notre respect. C'est bien peu comme la sonnerie aux morts ou la flamme du soldat inconnu que l'on vient rallumer, en silence. Nul ne devrait pouvoir la perturber, ni la contester et ceux qui la troublent devraient se voir rappelés, si ce n'est à l'ordre, à la décence.

Et pourtant c'est arrivé dans quelques établissements qui l'avaient imposée aux élèves. On ignore encore précisément pour quelle raison. Quoiqu'il en soit il faudrait qu'ils sachent que cette minute de silence, ce n'était pas "Charlie" contre "le prophète", c'était un hommage aux 12 victimes froidement assassinées qui n'auraient plus l'occasion de prendre la parole pour répondre et que les drapeaux en "berne" durant trois jours, c'était le deuil de la Nation pour les 17 victimes de la semaine, dont les quatre juifs de l'hyper-casher de la porte de Vincennes.

Encore eut-il fallu qu'on leur explique, alors qu'il semble, qu'on le leur ait imposé d'autorité, parce que la Ministre l'avait décidé, à en croire ce que relate cette enseignante de cinquième : "On n'a pas reçu d'aide de la part du ministère ni de la direction, juste le jour de la minute de silence, la directrice nous a distribué la lettre envoyée par le ministère. On était libre de faire comme on voulait. Coup de bol, je n'ai pas eu à en parler, c'était l'heure du cours de gym !!"

Pour en avoir vécu une qui m'a laissé des souvenirs, je peux dire le poids qu'elle a pesé au début du procès Faurisson à la première du tribunal, dans la salle d'audience où a été condamnée Marie-Antoinette, Robert Badinter qui était présent pour défendre avec moi la LICRA, a brièvement rappelé la raison pour laquelle il ne prendrait pas la parole et a réussi à faire observer une minute de silence. C'était au mois de mai 1981, il a su faire comprendre que c'était par respect pour les six millions exterminés, parmi lesquels figurait son père.

Je ne suis pas près de l'oublier.

Bernard Jouanneau

## Elections

Les résultats des élections sont ce que nous pensions qu'ils allaient être...

Petit à petit l'oiseau fait son nid et impuissants ou désespérés nous regardons...

Nous regardons et n'osons à peine imaginer ce qui va se passer le jour où "le nid" sera réalisé.

Quoi faire, que dire sinon à se répéter lamentablement? et les paroles n'ont que peu de poids.

Tout cela sous-entend la peur au regard des événements, et particulièrement ce qui vient de se passer à Tunis, et de ce qui pourrait arriver chez nous.

Une réponse : celle du premier ministre norvégien le 22 juillet 2011, après l'attentat d'Oslo : "Nous n'avons pas peur, nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture et de tolérance mais jamais de naïveté".

Si on essayait?

Daniel Rachline

## Nos lecteurs réagissent

*A propos du billet "Y aurait-il "victimes" et "victimes""?", paru dans notre précédent numéro, nous avons reçu une remarque pertinente d'un de nos adhérents, M. Pierre Aron. Remarque qui pourrait provoquer un débat intéressant. Nous vous livrons donc cette remarque et vous incitons, si cela vous intéresse, à nous donner également votre avis.*

"Ce n'est pas et de très loin la première fois que l'on remarque la sévérité bien plus grande des médias, de l'opinion à l'égard d'Israël que face à d'autres auteurs de crimes de guerre, d'atrocités, ou simplement de "bavures", du meurtre d'innocents. Serait-ce une manifestation de l'antisémitisme? Je ne l'exclus nullement. Mais il est une autre interprétation possible. Nous sommes d'autant plus sensibles aux horreurs (ou même aux malheurs) que ces évènements nous sont géographiquement proches. Une épidémie de choléra à Haïti n'est pas ressentie comme si elle de produisait en France, en Europe. Des crimes au Kosovo soulèvent plus d'indignation, provoquent une réaction plus vive que ceux commis au Rwanda. Enfin il est un facteur déterminant, me semble-t-il: la proximité culturelle.

Israël fait (ou faisait) culturellement partie de l'Europe occidentale par sa démocratie, sa constitution, l'exercice de la justice, son économie enchaînée dans celle de l'Occident. Nous avons donc tendance à être aussi sévères par rapport à lui que nous le serions par rapport à nos voisins immédiats ou à nous mêmes. D'autant plus que le massacre de Peshawar a été commis par des "bandes de "terroristes" alors que ce qui s'est passé à Gaza est le fait d'une armée que ses chefs ne manquent jamais une occasion de qualifier de "la plus morale du monde". Le déséquilibre signalé par L.B. est-il alors à porter au débit d'Israël ou pas plutôt à son crédit, signe de l'exigence que nous avons vis-à-vis d'un peuple et d'un Etat "civilisé"?

# CEREMONIE DU 27 JANVIER 2015 A AUSCHWITZ-BIRKENAU

Nous arrivons dans un décor : couleurs, lumières, presque un décor de cinéma. Nous sommes devant le portail, la porte d'entrée d'Auschwitz-Birkenau. Les rails sont recouverts de tapis et plus rien ne nous rappelle notre arrivée dans ces lieux sur le quai de la gare, bien loin de ce décor. Seule, la présence humaine, les discours émouvants de nos amis déportés, et également les interventions officielles, nous rappellent notre tragédie d'il y a 70 années.



Ensuite, la présence de notre Président, François Hollande qui s'entretenait avec chaque déporté français, et dont on sent l'émotion partagée, nous émeut tous énormément.

Mais je me pose en même temps la question, même si les rails étaient visibles, que représente ce décor, vide, sans âme, que voient les gens en visitant ces lieux ? Par quels moyens peuvent-ils imaginer l'atmosphère à l'arrivée de nos trains à bestiaux le long de cette voie ? Quel est le lieu sur place qui permet de se recueillir, de prier, de pleurer, devant les symboles qui représentent ce qui s'est passé à cet endroit précis ? La foule sur le quai, les gens qui se bousculent, les soldats en armes qui hurlent des ordres, les chiens qui aboient, les gens qui crient, les enfants qui pleurent.

Actuellement une question me tourmente : Comment reproduire cette foule, ces émotions au moment de la sélection, de la séparation des hommes des femmes, et surtout celle des enfants et de leurs mères ? Comment représenter cette tragédie autrement qu'en projetant des témoignages en continu, accompagnés d'images au sein d'un Mémo-

rial construit à l'endroit même, ce qui n'est pas le cas actuellement. Bien sûr que je suis pour l'application de toutes les nouvelles technologies, surtout en pensant aux jeunes générations. Il est effectivement nécessaire d'enregistrer sur des appareils toutes ces scènes, toutes ces images, toutes ces paroles. Seulement cela ne suffit pas, ou alors dans l'avenir plus personne ne viendra à Auschwitz-Birkenau. On écoutera, on regardera les images à la maison ou dans une salle, si on le veut, si on trouve le temps.

En attendant, Auschwitz-Birkenau restera le lieu "authentique", grand soucis semble-t-il des dirigeants polonais, avec lesquels je me suis entretenue. Mais que vaut ce lieu "authentique" sans âme, sans la représentation de ce symbole, parmi les plus importants au monde, pour illustrer les camps de concentration et d'extermination ? Comment se fera sur ce lieu la transmission de la Mémoire de la plus grande tragédie du 20<sup>e</sup> siècle, durant laquelle les nazis ont massacré environ 6 millions de Juifs, dont 1.500.000 enfants ?

Il ne faudrait pas que ce décor, ce calme actuel d'Auschwitz-Birkenau puisse donner l'occasion au négationnistes de repandre leurs théories et leurs injures, faisant mourir à nouveaux nos êtres les plus chers.

Il faudrait absolument que tous les responsables des Fondations, des Associations des Déportés et Amis, se réunissent avec les Autorités polonaises d'Auschwitz-Birkenau, pour étudier ensemble les projets en cours

Ce lieu est un lieu international, il appartient à l'humanité tout entière mais en même temps à ceux qui furent massacrés sur place.

Bien entendu, on pourrait également penser aux Justes de Pologne sur ce lieu, à ceux qui ont évité à certaines personnes, mais également des enfants, d'être massacrés dans les camps. Je pense plus particulièrement à Madame Iréna Sendler et à l'association "Zegota".

Isabelle Choko - ancienne déportée d'Auschwitz

## B-H L A L'ONU

Le 22 janvier dernier, Bernard-Henri Lévy a été invité à ouvrir le séance plénière des Nations Unies consacrée à la montée de l'antisémitisme dans le monde. Nous avons retenu quelques extraits de son discours...

"Mesdames et Messieurs ... C'est l'une des première fois (Elie Wiesel, Jiddu Krishnamurti il y a trente ans...) qu'il est demandé à un écrivain de se tenir ici, à cette tribune où ont retenu tant de grandes voix et où la cause de la paix et de la fraternité entre les hommes a connu quelques-unes de ses plus belles et nobles avancées. Et c'est pour moi, croyez-le, une vive émotion et un honneur immense.

Si vous m'avez invité, ce matin, ce n'est pourtant pas pour chanter l'honneur et la grandeur de l'humanité – mais c'est pour pleurer, hélas, les progrès de cette inhumanité radicale, de cette basseesse, qui s'appelle l'antisémitisme.... Il n'est pas vrai, par exemple, que l'antisémitisme soit une variété parmi d'autres du racisme. Les deux doivent être, bien sûr, combattus, avec une détermination égale. Mais l'on ne combat bien que ce que l'on comprend.... L'antisémitisme d'aujourd'hui dit, en réalité, trois choses....

1. Les juifs seraient haïssables parce qu'ils soutiendraient un mauvais Etat, illégitime et

assassin : c'est le délire antisioniste des adversaires sans merci du rétablissement des juifs dans leur foyer historique.

2. Les juifs seraient d'autant plus haïssables qu'ils fonderaient leur Israël aimé sur une souffrance imaginaire ou, tout au moins, exagérée: c'est l'ignoble, l'atroce déni de la Shoah.

3. Ils commettaient enfin, ce faisant, un troisième et dernier crime qui les rendrait plus détestables encore et qui consisterait, en nous entretenant inlassablement de la mémoire de leurs morts, à étouffer les autres mémoires, à faire taire les autres morts, à éclipser les autres martyrs qui endeuillent le monde d'aujourd'hui et dont le plus emblématique serait celui des Palestiniens — et l'on est, là, au plus près de cette imbécillité, de cette lèpre, qui s'appelle la compétition des victimes. L'antisémitisme nouveau a besoin de ces trois énoncés...

Reconnaitre cela, c'est commencer de voir, symétriquement, ce qu'il vous revient de faire pour lutter contre cette calamité..."

## DUMAS AUSSI ?

D'après Roland Dumas, Manuel Valls serait un homme sous "influence juive" car marié à une juive? En voilà une nouvelle...

Comment peut-on tenir de tels propos lorsque l'on a été un homme politique connu et reconnu et avoir exercé les plus hautes fonctions de l'Etat? Il faut croire qu'aujourd'hui toutes les barrières sont abolies et la parole libérée, même la plus odieuse.

Quoiqu'on pense ou dise de l'honnêteté intellectuelle et morale de Roland Dumas, afficher un tel antisémitisme ouvertement sur les ondes lors d'une interview, ça dépasse les bornes.

Ceci dit, sans vouloir l'exonérer, il a été bien aidé par le journaliste Jean-Jacques Bourdin qui non seulement l'a mis sur la voie en le poussant dans ses retranchements (ce qui est, d'une certaine manière, son rôle), mais qui aurait pu user du droit de suite qui donne la possibilité pour un journaliste de questionner l'interviewé sur des propos qu'il a tenus. Il ne l'a pas fait.

Pour être journaliste, aujourd'hui, n'en est-on pas moins homme et citoyen ? Il faut croire que non... Dire, laisser dire, laisser passer, c'est bien l'air du temps d'aujourd'hui...

L.B

# **Vous n'existez pas : Cent ans de déni du génocide des Arméniens**

## **Il pleut tous les 24 avril.**

Tous les Arméniens savent cela. C'est une date comme une autre, pour la France. Mais dans le monde entier, le 24 avril a été symboliquement retenu pour la commémoration annuelle du génocide de 1915. Cette date est surtout celle du début d'un massacre planifié par un Etat, dont le but était l'anéantissement total d'un peuple. Un anéantissement bien méthodique car le 24 avril marque l'arrestation de quelques six cents intellectuels, écrivains, avocats, religieux, hommes politiques arméniens. Une décapitation de la nation qu'il était dès lors plus aisément de conduire dans les déserts de Syrie jusqu'à extinction.

Certains ont survécu. Beaucoup d'orphelins ayant échappé aux massacres, qui avaient débarqué dans les ports de Marseille dans les années 1915, anesthésiés par mille images d'horreur que des yeux d'enfants n'auraient jamais dû voir. Pourquoi ? Les yeux candides de ces anciens enfants ne pouvaient enterrer cette question. Pourquoi ? Pourquoi avez-vous fait cela ? Noyé dans les limbes de la Première guerre mondiale, le premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle annonçait déjà les suivants.

La France l'avait condamné, en cette sombre année 1915. La France, alliée à la Grande-Bretagne et la Russie, avait menacé : "En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime Porte qu'ils tiendront personnellement responsables les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres". Crimes contre l'humanité et la civilisation ? ... "Pareils massacres" ? La France connaissait parfaitement la situation. Précurseur, elle avait eu l'intuition d'une notion qui serait consacrée quelques décennies plus tard, marquant ainsi l'année 1915 comme portant en germe le concept de génocide. Raphael Lemkin lui-même étudierait minutieusement les massacres des Arméniens pour forger ce néologisme – génocide – en 1944, finalement consacré par la communauté internationale tout entière dans la Convention de 1948.

Mais le temps a fait son œuvre. Le XX<sup>e</sup> s'en était allé discrètement sans jamais voir le procès international annoncé. Oh, bien sûr, il y en eut d'autres. Celui de Nuremberg, en particulier, lui aussi antérieur à la signature de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Car sans procès des premiers génocidaires du XX<sup>e</sup> siècle, la gloire de Satan a brillé de mille feux tout au long de ce siècle qui fit plus de carnages que les quinze siècles précédents. Le XX<sup>e</sup> siècle s'était ouvert sur les plaies du génocide des Arméniens pour se refermer sur la création de la Cour pénale internationale. Ce siècle se terminait très mal puisqu'il ne put empêcher le génocide des Tutsis en 1994, dont toutes les responsabilités n'ont pas encore été dévoilées.

Un siècle : c'était sans doute le temps qu'il avait fallu pour penser l'humanité comme concept juridique à part entière.

## **La France les a abandonnés**

Cette France, qui avait accueilli la Conférence de la Paix à Versailles en 1919. Victorieuse de la Grande Guerre, personne n'était en position de lui refuser la tenue d'un procès mérité. Le Conseil des Quatre, dont Clémenceau, s'en désintéressait pudiquement. Ce fut la sous-commission des Quinze qui conclut à l'existence de "crimes commis contre les lois de l'humanité" à l'encontre des Arméniens. La Turquie s'inclina brièvement pour se rétracter dès lors que la proposition d'un procès devant une juridiction internationale fut émise. Avait-on le choix de tenir un procès international ? Aucunement. L'Europe a néanmoins fait un choix. Celui du silence. Alors que la sous-commission prévoyait la création d'un Haut-Tribunal international pour juger des "violations des lois de l'humanité" par la Turquie, et un an plus tard, le Traité de Sèvres, dans son article 230, la mise en place d'une juridiction internationale, tout le monde a déserté. Chose étrange, le perdant de la guerre a imposé ses conditions :

la Turquie ne ratifierait jamais le Traité de Sèvres. Il aura suffi de deux petites années pour que la haute indignation de la France devienne toute relative. Deux petites années pour accorder sa bienveillance aux forces kémalistes de la nouvelle Turquie et faire table rase, avec elle, des années d'horreur. Deux petites années pour modifier l'avenir qui, vingt ans plus tard, offrirait à Hitler les vertus de l'amnésie politique, lorsqu'il s'enorgueillit pour justifier sa barbarie : "Qui se souvient encore du massacre des Arméniens" ?

Le refus de tenir le procès des génocidaires est à l'origine de la situation actuelle. Un procès qui aurait évité cent ans de déni et qui a été volé par les Alliés. La communauté internationale, et en particulier les puissances victorieuses de la Grande guerre, portent la responsabilité de ce déni de justice. C'est au nom du mensonge d'Etat que le Traité de Lausanne, en 1923, prononça une amnistie générale, jetant aux ordures le projet de mise en place d'une juridiction internationale prévue par le Traité de Sèvres.

La négation d'un génocide - crime organisé par un gouvernement en vue de l'extermination d'un peuple - devient nécessairement mensonge d'Etat lorsque le déni de justice en est le fondement historique. La spécificité du génocide arménien repose précisément sur ces trois critères : l'anéantissement programmé d'un

peuple par un gouvernement ; l'absence de procès international des criminels, qui aurait dû avoir lieu ; le déni permanent de l'Etat depuis cent ans. De fait, ce déni n'est possible précisément que parce que le procès international n'a pas eu lieu : le déni politique s'appuie sur le déni de justice, devenu justification. Il est illusoire d'attendre une reconnaissance politique qui ne viendra probablement jamais. Procès impossible et déni permanent forment un couple infernal. Un dilemme qui, juridiquement, se traduit par une démission du droit qui chuchote chaque jour depuis bien-tôt cent ans : "Vous n'existez pas".

C'est au législateur qu'il revient de constater l'insoutenable légèreté du droit. Le droit ne peut déserter ainsi. Car la justice a une fonction sociétale bien précise, relevant de ce que les psychiatres nommeraient le "principe de réalité". L'apport du génocide des Arméniens à l'anthropologie juridique n'a pas encore été repéré. Ce négationnisme particulier, qualifié de négationnisme d'Etat, est aujourd'hui révélateur d'une zone de non-droit. Mais en cette année hautement symbolique qu'est 2015, le législateur doit s'emparer de cette question et comprendre que le négationnisme n'est ni plus ni moins que la dissimulation du crime de génocide. "Crime contre l'humanité" signifie que toute l'humanité est concernée. Et dans le cas très singulier du génocide, cette humanité est interpellée à la fois comme victime et comme criminelle. Le déni de justice en est une gigantesque illustration. Car dans son délire collectif, la communauté internationale est capable du pire, comme refuser en 1920 de tenir le procès international du génocide des Arméniens. Crime des crimes, le génocide est non seulement au sommet de la barbarie, comme négation pure et simple de l'autre, mais il lui est pratiquement transcendant. L'humanité aurait besoin d'un "autre" pour pouvoir repérer son propre crime. Cet "autre" existe bien. Il est la conscience de l'humanité du XXI<sup>e</sup> siècle, la capacité et la force de reconnaître qu'un génocide ne doit jamais faire l'objet d'un déni de justice.

Le législateur doit écouter l'historien qui explique inlassablement depuis des décennies que le négationnisme est tissé avec le génocide ; qu'en même temps que le criminel opère, il dissimule son crime. De cette rencontre, il comprendra enfin que le négationnisme ne peut plus être conçu comme une limite à la liberté d'expression mais qu'il est un accessoire du crime de génocide. Sa place n'est pas dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse mais dans le Code pénal lui-même. Et bien au-delà, dans la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide.

Sévag Torossian  
Avocat - Auteur

# Retour sur le procès de la “quenelle”

Le 15 janvier 2014, l'Union des Etudiants Juifs de France a fait citer Alain Bonnet dit Soral devant la 17<sup>e</sup> Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris pour avoir effectué le geste de “la quenelle” devant le Mémorial de la Shoah à Berlin. Après plusieurs renvois de procédure, l'audience a eu lieu le 12 mars 2015.



Deux de nos témoins : Isabelle Choko et Nicolas Roth

Il convient de noter que plusieurs procès ont déjà eu lieu et des condamnations sont intervenues sur le fondement de l'incitation à la discrimination lorsque des “quenelles” étaient effectuées devant des lieux particuliers. Cependant, jamais encore le geste n'avait été poursuivi en lui-même comme étant constitutif d'une injure raciale. C'était tout l'intérêt et également toute la difficulté de ce procès.

L'association Mémoire 2000 a pris deux initiatives. D'une part, celle de se constituer partie civile aux côtés de l'UEJF, de J'Accuse, et elle a voulu apporter un plus, par la citation à l'audience de témoins. Quatre personnes ont été citées mais seules trois sont venues déposer à la Barre. Il s'agit de Messieurs Elie Buzyn, Nicolas Roth et Madame Isabelle Choko, tous anciens déportés. L'audition de ces témoins avait pour but de concourir à la procédure en démontrant que le geste de “la quenelle” pouvait, bien qu'effectué devant un Mémorial, avoir des effets sur les rescapés de la Shoah, ceux qui avaient vécu le pire dans l'Histoire de l'Humanité. De ce point de vue, le témoignage des trois rescapés a apporté un plus évident. Ils ont su, tous les trois, avec des mots simples, dire leur horreur de voir l'antisémitisme remonter à nouveau et dire aussi leur détermination à témoigner et à lutter contre l'antisémitisme et également à transmettre un message de combattivité et d'espoir pour un futur meilleur.

Lors de l'audience, Isabelle Choko s'est sentie mal. Elle a eu besoin de s'asseoir et n'ayant pas de chaise à proximité, elle s'est assise à côté de Dieudonné venu prêter main forte à Alain Soral. Les témoins n'ont pas pu entendre l'interrogatoire de M. Soral par la Présidente du Tribunal Correctionnel. M. Soral n'a pas assumé son antisémitisme. Ce dernier a voulu donner diverses explications à ce geste dont la couleur antisémite est bien entendu niée. Pour Soral, ce geste est un geste de mépris, un bras d'honneur, voire un geste permettant aux homosexuels dont il s'est réclamé de se reconnaître entre eux.

Il nous semble que le Tribunal n'a pas été dupe de cette argumentation. M. Soral ne se gêne pas pour, à longueur de vidéo, dire sa haine non seulement du Juif mais également des homosexuels dont il s'est opportunément réclamé à l'audience dans le cadre d'une mascarade de témoignage. Alain Soral est venu avec ses supporters. On ne peut qu'être lamenté de constater que son public était très présent, qu'il était jeune, majoritairement issu de l'immigration.

A la suite des auditions des témoins mais avant les plaidoiries des par-

ties civiles, la Présidente a entendu les présidents d'Association. Tous, le président de J'Accuse, celui des Etudiants Juifs de France, Bernard Jouanneau et le président de SOS racisme ont dénoncé l'antisémitisme de M. Soral et le geste calamiteux effectué devant le Mémorial de la Shoah à Berlin qui ne pouvait avoir qu'une résonnance pour tous les Juifs et au-delà, tous les Hommes épis de Dignité. Mais pour Alain Soral, ce geste est dirigé envers les Juifs Sionistes. Il entend par là, contester l'action de l'Etat d'Israël et les actions colonisatrices de ce pays. Mais, en osant prétendre que les Juifs utilisent la Shoah pour défendre leur cause, M. Soral ne fait qu'utiliser un des poncifs de l'antisémitisme moderne.

De son côté, l'Avocat d'Alain Soral a d'abord soulevé un incident de procédure que la Présidente n'a pas jugé utile de disjoindre du fond de l'affaire. Pour le Conseil de Monsieur SORAL, en réalité, ce qui est poursuivi, c'est une injure faite aux Morts et non une injure raciale. Dans un second lieu, plus juridiquement, Mr. Soral défend l'idée qu'un geste ne peut être constitutif à lui seul d'une injure. C'était toute la difficulté du dossier, et l'Avocat de Soral de mettre en avant le fait qu'une législation, qu'une proposition de Loi a été émise pour venir sanctionner ce geste, ce qui veut bien dire qu'il n'est pas interdit par la Loi.

Lorsque j'ai pris la parole, j'ai, pour ma part, fait état de mes craintes. D'abord, sur le contexte dans lequel se déroulait ce dossier. J'ai pointé du doigt la montée de l'antisémitisme partout en Europe et spécialement en France. Cet antisémitisme a été dénoncé dans un rapport récent d'une organisation non gouvernementale dénommée Fondapol. Cette dernière, par le biais d'une méthodologie particulière, signalé la montée de cet antisémitisme notamment sur Internet où l'anonymat et l'instantanéité de ce moyen de communication facilitent la circulation des idées racistes et antisémites. J'ai pointé la dangerosité de M. Soral capable de dresser les Français les uns contre les autres en jouant sur les concurrences mémoriales. J'ai pointé la dangerosité de cet homme notamment au regard de la jeunesse que M. Soral réussit à séduire et à dresser contre les Juifs. J'ai pointé la dangerosité du moment dans lequel nous nous plaçons ; il s'agit d'un moment important, celui du passage de la Mémoire à l'Histoire. De façon très humble et très touchante, certains ont fait état, et notamment M. Roth, de leur fin de vie qui approche et du temps qui leur restait à vivre pour témoigner.

J'ai plaidé l'Espoir que nous devions avoir quand même. C'est un message d'Espoir qu'ont transmis les rescapés de la Shoah, c'est également un message d'Espoir que voulait transmettre l'architecte du Mémorial de la Shoah à Berlin, Eisenmann. Lorsqu'il parlait de sa conception, évoquait un champ de blé ondulant sous le vent. Bien sûr, ainsi que me l'avait fait observer Bernard, et j'ai plaidé en ce sens, on pense au fauchage des blés et donc à la mort mais, on pense aussi à la fécondité du grain, à la vie après la mort. Eisenmann disait qu'il rêvait de voir et d'entendre des enfants jouer sur ces stèles évoquant ainsi la vie après la mort et l'espérance d'une vie joyeuse. C'est ce message que j'ai également essayé de faire passer en demandant à la Présidente d'entrer en voie de condamnation. J'ai tenté de dénoncer l'antisémitisme de M. Soral.

Serge Tavitian

# Du « Baril de poudre » à « La rue de Cristal »

Le 14 février 2015, quelques dizaines de personnes assistent à un débat au centre culturel Krudtønden (Baril de poudre) dans un quartier aisné du nord de Copenhague. Thème : Art, blasphème et liberté. Parmi eux, le dessinateur suédois Lars Vilks, auteur de l'une des caricatures de Mahomet. D'où une certaine protection policière. Sur scène : la chef de file des Femen Inna Shevchenko.

Soudain, des dizaines de coups de feu éclatent. Toutes les personnes se jettent à terre dès les premières balles. "Intuitivement, je dirais qu'il y a eu au moins cinquante coups de feu, et les policiers ici nous disent deux cents. Des balles sont passées à travers les portes", raconte l'ambassadeur de France, François Zimeray.

Dans la fusillade, un homme est tué à l'extérieur du bâtiment, le réalisateur danois Finn Norgaard. Les trois policiers qui assurent la sécurité du bâtiment et du caricaturiste sont blessés. Plusieurs participants au débat, dont l'ambassadeur et le caricaturiste, se replient dans une autre salle, où ils resteront de longues minutes.

Quelques heures plus tard, quatre-vingts personnes se trouvent dans la grande synagogue de Krystalgade (rue de Cristal) dans le centre de Copenhague, pour participer à une Bat Mitzva, lorsque le bâtiment, placé sous surveillance à la suite de la fusillade du centre culturel, est la cible de tirs. Un jeune homme juif de 37 ans, Dan Uzan, qui surveillait les accès à l'édifice est touché de plusieurs balles à la tête et meurt. Deux policiers sont également blessés par les tirs. Le tireur repart à pied.

Très vite, la police identifie l'homme qui a terrorisé Copenhague pendant 13 heures. Il s'agit d'Omar Abdel Hamid El-Hussein, danois d'origine palestinienne. Il est né

le 11 septembre – tout un destin. Criminel, condamné pour port d'armes et violences, il se remarqua par une haine féroce des juifs et s'enflammait pour le conflit au Moyen-Orient. En prison, il déclara qu'il voulait partir en Syrie et rejoindre l'Etat islamique. Il voulait aller au paradis. A l'endroit où la police avait fini par le descendre, des personnes avaient mis des fleurs.

Les similitudes avec les attentats de Paris contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher semblent évidentes. Les réactions aussi. Le lendemain des attentats des milliers de Danois formaient une marche comme à Paris. Pour Helle Thorning, premier ministre, El-Hussein avait frappé les valeurs du royaume. Quelques semaines plus tard, des musulmans et d'autres Danois formèrent une chaîne humaine dans le centre de la capitale danoise, en solidarité avec les victimes.

Les différences existent cependant. Le Danemark savait qu'il serait frappé par des terroristes depuis l'affaire des caricatures de Mahomet de 2006, mais ignorait seulement quand. Très vite, la vie a repris son cours. Il n'y aura pas de lois d'exception ou de plan Vigipirate. Il n'y aura pas non plus beaucoup de juifs danois qui émigreront en Israël. Ils ont certainement peur, mais ne paniquent pas, et veulent rester au Danemark, où ils se sentent bien.

Le Danemark s'était déjà démarqué en 1940, lorsque environ 8000 juifs furent sauvés de la déportation. En revanche, le roi Christian X n'a jamais porté l'étoile jaune sur son uniforme. C'est un mythe. Il n'y a jamais eu de lois antijuives au Danemark.

Vibeke Knoop

## Un professeur nous écrit...

Une remarque que je souhaitais vous faire depuis un certain temps (et en particulier suite à votre silence étonnant après la montée d'homophobie consécutive aux débats sur le mariage pour tous).

L'article 16 de vos statuts étend votre champ d'action à la défense des victimes de discriminations à raison de l'origine, de la nationalité, de l'ethnie ou de la religion.

Pourquoi n'est-il fait aucune mention des victimes de discriminations liées au sexe et à la sexualité ? Je constate de la même manière que, parmi tous les thèmes abordés ces dernières années, la question de l'homosexualité et de l'homophobie brille par son absence...

Pour moi, toutes ces questions sont liées, et il m'est impossible d'envisager avec mes élèves le racisme et l'antisémitisme sans les relier au sexismme et à l'homophobie... Sinon, je vous félicite une fois de plus sur votre action toutes ces dernières années.

Cordialement

Hervé Moisan

## A NE PAS MANQUER

Le livre de Michel Cymes "Hippocrate aux enfers" recense les expériences infernales des médecins des camps de la mort. Les déportés juifs n'étaient pour eux que de la marchandise expérimentale. Ils les ont soumis à leurs expérimentations avec le soutien enthousiaste d'Himmler. Il nous révèle les expériences inhumaines menées sur les déportés.

On ne peut s'empêcher d'évoquer "Les médecins de la mort" de Ph. Aziz ou les "Médecins maudits" de Christian Bernadac, mais surtout les expériences d'un certain Eugène Fischer qui, du temps du mandat allemand sur l'Afrique de l'ouest, a poursuivi sur place ses recherches sur les dangers du métissage et la dégénérescence de la race blanche et publia "Les fondements de l'hérédité humaine et principes d'hygiène raciale" dont Hitler s'est inspiré pour son "Mein Kampf".

En contrepoint du livre de M. Cymes il faut lire l'ouvrage d'Elise Fontenaille "Blue Book" qui nous livre le secret du massacre des Herreros par les Allemands en 1904.

B.J.

# O U I A L A R E P U B L I Q U E

... Lorsque les père s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie...

Platon 429-347 av JC  
(extrait de La République)

## Panthéon



Le 27 mai prochain, les cendres de Pierre Brossolette, Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et de Jean Zay, seront transférés au Panthéon. La Patrie reconnaissante rendra ainsi hommage à des hommes et femmes exceptionnels qui sont l'honneur de la France.

Parmi ces quatre élus, trois sont très connus :

– Pierre Brossolette, journaliste, homme politique, fut l'un des principaux dirigeants et héros de la Résistance,

– Germaine Tillion, également grande résistante, ancienne déportée lutta après guerre, sans relâche contre la misère, le terrorisme, la torture et pour que la science soit au service de l'homme,

– Geneviève de Gaulle-Anthonioz, a aussi été une grande résistante, ancienne déportée, elle a passé sa vie à lutter contre la pauvreté et pour les droits de l'homme

En revanche on sait moins qui est Jean Zay. On peut même dire qu'il est totalement méconnu.

– Il fut durant la III<sup>e</sup> République de 1936 à 1939, ministre de l'Education Nationale. C'est à lui que l'on doit la démocratisation et la modernisation du système scolaire français. Grâce à lui les musées de l'Homme et d'Art moderne ont vu le jour ainsi que le CNRS. Il réorganisa les théâtres nationaux et *last but not least*, il proposa la création du festival de Cannes...

Pour finir il fut assassiné par la Milice en 1944. Son corps jeté dans un puits n'a été retrouvé qu'en 1946.

Tous ces héros ont bien mérité leur place au Panthéon : ce n'est que justice.

Vive la République !

### NOS PROCHAINES REUNIONS

Les lundis 13 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> juin 2015 à  
19 heures 30  
à la "Grenouille bleue"  
48, rue Balard, Paris 15<sup>e</sup>

## Qu'est-ce que la "Réserve citoyenne" ?

Parmi les mesures annoncées le 5 février par le président de la République, figure au rang du nouveau contrat civique ce qu'il a appelé la "réserve citoyenne" qui devrait permettre à tous les citoyens qui le désiraient de se rendre utiles à la communauté

Selon Najat Vallaud Belkacem, il s'agit surtout de systématiser et formaliser les partenariats qui existent déjà pour ne laisser aucune bonne volonté à la porte. Il s'agirait donc de permettre à tous ceux qui le veulent de faire du bénévolat dans différents services publics et particulièrement dans les établissements scolaires. A partir du printemps de cette année il suffira de signaler auprès du rectorat sa volonté d'apporter son concours dans les missions scolaires et le rectorat pourra alors faire pôle à ces citoyens bénévoles actifs ou retraités, afin qu'ils interviennent en classe sur le temps périscolaire, pour faire partager leur compétence, leur savoir faire et leur expérience.

Sans préjuger des précisions qui seront apportées ultérieurement par ce comité interministériel, on doit être attentif aux réserves du corps enseignant du secondaire réticent à se laisser imposer l'intervention des associations et des particuliers qui se proposent d'intervenir auprès de leurs élèves, pour leur transmettre les valeurs républicaines.

Les propositions du président sur cette réserve citoyenne sont trop vagues et ponctuelles.

C'est pourquoi avant que les règlements interviennent il est nécessaire de provoquer une large concertation entre les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les associations qui ont vocation à intervenir en cette matière et qui ont l'habitude de le faire. C'est précisément ce que Mémoire 2000 se propose de faire dès maintenant en même temps que le comité interministériel. Se mettre au travail, il est impératif que tous ceux qui sont concernés soient consultés.

### LECTURES

- Marceline Loridan-Ivens : "Et tu n'es pas revenu" (Ed. Grasset).
- Annette Wieviorka : "1945, la découverte" (Ed. du Seuil).
- Claude-Catherine Kiejman : "Golda Meir, une vie pour Israël" (Ed. Tallandier).
- André Marcovitch : "Israël, les blessures d'un destin" (Ed. Nevicata).

DES MAINTENANT N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION POUR 2015  
AMIS, MEMOIRE 2000 A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. ADHEREZ !

ADHESION

COTISATION

J84

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

Cotisation : 50€ . Soutien : 100€. Membre bienfaiteur : 150€ ou plus.  
Pour les personnes ne disposant pas de revenu imposable : 15 €.

#### A retourner avec votre chèque à Mémoire 2000

Courrier : 114, Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves  
(Siège social : 12, rue Jean Richépin - 75116 Paris)  
Tél.: 01 46 44 57 21 - e.mail : memoire.2000@sfr.fr

### Mémoire 2000 sur internet

Adresse du blog

[memoire2000.org](http://memoire2000.org)

Vous pourrez y consulter, entre autres,  
chaque numéro du journal.

Ce journal est le bulletin de liaison de Mémoire 2000

- association régie par la loi de 1901 -  
Courrier : 114, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

(Siège social : 12, rue Jean Richépin - 75116 Paris)

Tél : 01 46 44 57 21

e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Comité de rédaction :

Bernard Jouanneau, Lison Benzaquen,  
Daniel Rachline, Colette Gutman.  
Réalisation : Lison Benzaquen.